

BULLETIN MUNICIPAL de SAINT-VITAL n° 312
Compte-rendu de la réunion du Conseil MunicipalSéance du **05 mars 2021**

Date de convocation 01/03/2021

Conseillers Municipaux en exercice **15**Conseillers Municipaux présents **14**Conseillers Municipaux votants **14**

L'an deux mille vingt et un, le cinq du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge DAL BIANCO.

Présents : Serge DAL BIANCO, Gilles BALLAZ, Pascal BINET, Marie-Hélène BOCQUIN, Betty BOUVIER, Michel BUGAYSKI, Thierry CHAMIOT, Rachel CUVEX-MICHOLIN, Raphaël GROS, Dominique LAVOINE, Jean-Paul MERMOZ, Gauthier MESTRALLET, Bruno PALENI, Marie-Noëlle RICHON.

Excusés : Alain SIBILLE

Secrétaire de séance : Raphaël GROS

Approbation du Compte-Rendu de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2021.

1. BUDGET COMMUNAL : Compte de gestion 2020

20210305-05

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. BUDGET COMMUNAL : Compte Administratif 2020

20210305-06

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance après avoir fait procéder à l'élection du Président de séance. Mr GROS, premier adjoint procède à la lecture du Compte Administratif.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	450 558.80	135 548.54	586 107.34
Dépenses	357 003.02	162 647.39	519 650.41
Résultat Exercice	93 555.78	- 27 098.85	66 456.93
Report Résultat 2019	200 000.00	107 104.89	307 104.89
Résultat de Clôture Exercice 2020	293 555.78	80 006.04	373 561.82
Solde Restes à réaliser	0.00	- 106 000.00	- 106 000.00
Résultat Global	293 555.78	- 25 993.96	267 561.82

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, approuve le compte administratif 2020.

3. BUDGET COMMUNAL : Affectation du Résultat 2020

20210305-07

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de Fonctionnement 2020	Report en Fonctionnement	Affectation en Investissement
293 555.78	250 000.00	43 555.78

4. BUDGET COMMUNAL : Vote des taux d'imposition 2021

20210305-08

Le Maire rappelle à l'assemblée, les taux votés en 2020 :

- Foncier Bâti : 12.87 %
- Foncier Non Bâti : 82.23 %

Pour les communes, la compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est obtenue par transfert de l'ex-part départementale de la taxe foncière TFB bâtie aux communes.

Ce transfert n'a pas d'incidence sur le montant de l'impôt dû par chaque administré.

Concrètement, ce transfert sera réalisé par cumul du taux TFB voté en 2020 par la commune avec celui voté en 2020 par le département (**soit 11.03 % pour la Savoie**) pour former le taux de référence TFB 2021.

- Il propose aux conseillers de fixer les taux 2021.

- Foncier Bâti : $12.87 + 11.03 = 23.90$ %
- Foncier Non Bâti : 82.23 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux 2021.

5. BUDGET COMMUNAL : Vote du Budget Primitif 2021

20210305-09

Le Maire présente le Budget Primitif 2021

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	631 000	231 000	862 000
Dépenses	631 000	231 000	862 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021.

6. Mise en place du Conseil en Energie Partagée CEP avec le SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

20210305-10

Le Maire informe le conseil municipal que dans le contexte actuel d'économies d'énergies imposées dans les bâtiments publics, le SDES a souhaité s'engager auprès des communes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Par délibération du 4 octobre 2016, le comité syndical du SDES a approuvé la mise en place du service Conseil en Énergie Partagée (CEP) ; ce service est destiné à accompagner dans leur gestion de l'énergie les communes adhérentes au SDES et leurs structures intercommunales de rattachement ; à ce titre, le SDES met à disposition des collectivités qui en font la demande un conseiller CEP. Cet agent est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence précisée à l'article 5.4 de ses statuts à savoir la possibilité pour le SDES *d'assister techniquement et administrativement les collectivités situées sur son territoire*, notamment pour *l'utilisation de toutes les énergies* ainsi que la réalisation de *diagnostics énergétiques utiles*, Monsieur le Maire propose que la commune adhère à ce dispositif et propose au conseil municipal de délibérer en ce sens et de l'autoriser à signer la convention afférente avec le SDES engageant les parties sur une période de quatre ans.

Le montant annuel de la contribution de la commune au service CEP, a été fixé par délibération du comité syndical du SDES du 17 décembre 2019, à 75 cts €/habitant/an. Le nombre d'habitants est celui correspondant à la population DGF de l'année de facturation, communiquée annuellement par la préfecture de Savoie dans son tableau de statistiques de finances locales.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

D'adhérer au service CEP proposé par le SDES concernant la gestion de l'énergie de la commune ;
D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion afférente jointe en annexe de la présente délibération ;
D'inscrire en temps utile les crédits de fonctionnement afférents au budget primitif de la commune.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention et l'inscription des crédits au budget.

7. Bibliothèque : demande de subvention petit mobilier

20210305-11

Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc pour l'aménagement de la bibliothèque, concernant l'achat de banquettes et de poufs pour la lecture des enfants pour un montant de 781.56 € TTC.

Une subvention de 30% est attendue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention.

Affaires diverses :

Le budget 2021 devant prendre en compte le montant des aides aux associations, un point est fait par Pascal Binet chargé de l'animation sur les aides attribuées pour 2021:

Association de la Chasse Saint Hubert : la subvention est portée à 400 € cette année, compte tenu du coût de l'assurance nécessaire et la prise en charge des dégâts faits par le gibier.

L'association de théâtre « Les petits Molière » n'a pas d'activité cette année et ne sollicite pas de subvention.

L'association de pêche « la gaule Sanviotaine » a indiqué que la subvention de 200€ lui convenait et a exprimé sa satisfaction d'être associée au projet de réaménagement du lac et de la gravière.

L'association « les amis des Ancolies » apprécie l'aide et le fait d'être associée à la vie de la commune.

L'association Magie Club pourrait être sollicitée, lorsque les conditions seront réunies, pour animer une ou deux manifestations sur la Commune.

Multi activités : une Assemblée Générale est à programmer pour envisager une reprise de l'association.

L'association des anciens combattants est satisfaite de la subvention de 200 euros versée chaque année.

L'amicale des anciens sapeurs-pompiers a exprimé son souhait d'arrêter son activité.

Démolition du bâtiment préau :

Un coût estimatif a été établi suite à un premier devis : 38 000 euros TTC. (traitement de l'amiante compris)

Route de Champloux :

La commune de Cléry finance l'étude de confortement des murs et de la voirie.

La commune de Saint Vital s'occupe de l'abattage des arbres qui menacent la stabilité de la route.

Des courriers ont été adressés aux propriétaires de bois, riverains de la route. Il est rappelé que les coupes doivent être effectuées avant le 15 avril 2021.

Un arrêté municipal interdit la circulation jusqu'au 31 mars. Il sera prorogé jusqu'au 30 avril, en accord avec la commune de Cléry

Commission des impôts directs.

La commission des impôts directs se réunira le lundi 15 mars à 17H30 en mairie.

Parc Photovoltaïque de la gravière :

Dans le cadre du projet de parc solaire de la gravière, la commune a audité quatre porteurs de projets dont trois restent en lice actuellement.

La commune va être aidée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie pour le choix final du porteur de projet. Les critères de sélection seront définis par la commune.

Une note descriptive est jointe au présent bulletin concernant le devenir de l'ancienne gravière.

N'hésitez pas à exprimer vos suggestions ou vos questions sur le coupon-réponse, ou à l'adresse mail de la mairie : mairie.st.vital@orange.fr

Radars pédagogiques :

Ils sont installés pour un mois sur la route de l'Etraz-Dessus et par la suite pendant un mois sur la route des Chavannes.

Ces radars enregistrent les vitesses et les heures de passages. Le dépouillement des données enregistrées permettra de décider des aménagements susceptibles de faire baisser la vitesse.

Allées du cimetière :

L'usage de désherbant chimique étant désormais interdit, la commune va solliciter le prêt d'un désherbeur thermique à vapeur auprès d'ARLYSÈRE pour en tester l'efficacité.

Rond-Point :

Un réaménagement du rond-point sur le thème du patrimoine agricole de la commune et de l'ancienne voie romaine est en cours de réflexion. Un toilettage des végétaux existants et de nouvelles plantations seront réalisées.

Défibrillateur :

Une formation est prévue le mercredi 10 mars pour les agents communaux, des élus et la directrice de l'école. Une seconde formation aura lieu prochainement.

Etat Civil :

Naissance de Loan fils de Marine Falquet et de Jérôme Rey. Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents et ses meilleurs vœux de bonheur au bébé.

Décès de Monsieur Henri Peissel qui fût conseiller municipal de 1989 à 1995. Le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances à sa famille.